

Discours du Président de la Cour suprême à l'occasion de la cérémonie d'installation de Monsieur Agboton Alexis METAHOU, Premier Président de la Cour d'appel de COTONOU

Cotonou, le 15 décembre 2023

Monsieur le Préfet du Département du Littoral ;

Monsieur le Préfet du Département de l'Atlantique ;

Monsieur le Maire de la commune de Cotonou ;

Mesdames et messieurs les Conseillers à la Cour suprême ;

Monsieur le Premier avocat général au parquet général près la Cour suprême ;

Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou ;

Messieurs les magistrats de la Cour d'appel de Cotonou ;

Monsieur le président du tribunal de première instance de première classe de Cotonou ;

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal ;

Mesdames et messieurs les magistrats du ressort de la Cour d'appel de Cotonou ;

Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats ;

Mesdames et messieurs les représentants des différents ordres professionnels ;

Mesdames et Messieurs le greffier en Chef, les greffiers et membres du personnel d'appui de la Cour d'appel de Cotonou ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

« Les magistrats du siège et du parquet sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à laquelle ils sont nommés. (...).

Les magistrats ne peuvent accomplir aucun acte de leurs fonctions avant d'avoir été régulièrement installés. (...)

Le Président de la Cour Suprême, sur réquisitions du procureur général près ladite Cour, procède à l'installation officielle du président de la cour d'appel ».

Voilà écrites mesdames et messieurs, voilà précisées en trois alinéas d'une clarté de verre les dispositions de l'article 10 de la loi 2001-35 du 21 Février 2003 portant statut de la magistrature béninoise et qui servent de siège au rituel judiciaire qui nous réunit en ces instants.

L'audience solennelle que tient ce jour la Cour suprême au siège de la juridiction d'appel de Cotonou est celle d'installation du magistrat Agboton Alexis METAHOU nommé par décret n°2023-609 DU 29 Novembre 2023 dans les fonctions de Président de cette juridiction d'appel.

Plus qu'une simple formalité de satisfaction à une exigence légale, la cérémonie de ce jour par

sa solennité, les charges symboliques dont elle est porteuse, révèle l'institution judiciaire dans toute sa noblesse, sa grandeur, mais également et surtout dans ses servitudes.

Instants de gravité, elle constitue un moment privilégié de renouvellement de l'engagement du magistrat à servir, envers et contre tous, la justice, à la rendre au nom du peuple souverain, à rester et demeurer dans le serment qu'il a prêté, à travailler de toutes ses forces, à ce que notre peuple croie en sa justice et ait à son tour, confiance en ceux et celles qui ont le lourd privilège de la rendre au nom de l'Etat.

Mesdames et messieurs, vous avez voulu honorer de votre présence si réconfortante la présente audience solennelle, la cour suprême vous en sait infiniment gré et vous remercie de votre soutien fort apprécié.

Mesdames et Messieurs,

En ces instants de grande solennité où le nouveau président de la juridiction d'appel de Cotonou s'apprête à prendre fonction, je voudrais avoir une pensée pour tous ses

éminents prédécesseurs qui auront donné le meilleur d'eux-mêmes pour tracer les sillons poser les balises, déblayer le chemin de la plus ancienne cour d'appel de notre République.

Je voudrais saluer et rendre les hommages mérités aux différents Présidents qui ont présidé la plus grande cour d'appel de notre pays qui jadis couvrait toute l'étendue du territoire national.

Monsieur le Président, Agboton Alexis METAHOU vous prenez ce jour les rênes de la plus ancienne et la plus grande cour d'appel en termes de volume d'affaires de notre pays. Laissez-moi vous dire sans plus attendre que votre nomination loin d'être le fait du hasard, est incontestablement le signe ou la marque de la reconnaissance de vos indéniables qualités de magistrat compétent, laborieux intègre et dont la culture de l'humilité, l'endurance au travail auront forcé l'admiration de tous. C'est en effet, à l'unanimité des membres du conseil supérieur de la magistrature qu'un avis favorable a été émis sur la proposition du Garde des Sceaux, ministre de la justice de vous voir

nommé dans les fonctions que vous occuperez à partir de ce jour.

Votre riche parcours professionnel digne d'éloges que le premier avocat général vient de rappeler de fort et belle manière a été le seul déterminant de l'avis favorable du conseil supérieur de la magistrature qui a été conforté par votre nomination en Conseil des Ministres.

Vous bénéficiez ainsi de la confiance du Président de la République, Président du Conseil supérieur de la Magistrature. Aussi voudrais-je à cette étape de mes propos au nom de l'ensemble des magistrats de la Cour Suprême, de la formation qui tient la présente audience et en mon nom propre vous exprimer cher collègue Agboton Alexis METAHOU nos très chaleureuses et sincères félicitations.

Président METAHOU,

Je ne doute pas un seul instant au regard de votre science, au regard de votre personnalité, de votre savoir-être et de votre savoir-faire que, vous saurez fructifier l'héritage que vous laisse votre aîné Justin GBENAMETO pour relever

vaillamment les défis qui sont aujourd'hui, ceux d'une justice béninoise, forte, parce que indépendante et efficace, une justice moderne en phase avec les exigences de l'Etat de droit.

Les riches expériences que vous avez capitalisées dans les fonctions de Procureur de la République, de Président du Tribunal, de Procureur général et de Président de cour d'appel vous seront d'un atout précieux dans la conduite des affaires de votre juridiction.

En tout je ne vous apprends rien en matière de gestion de cour d'appel car depuis 2020, vous êtes dans ces fonctions.

Vous devrez être un manager, un meneur d'hommes. La charge qui est désormais la vôtre est, outre l'animation de la cour d'appel de Cotonou, d'assurer la surveillance des tribunaux de première instance de votre ressort territorial, à savoir ceux de Cotonou, de Porto-Novo, de Ouidah, d'Abomey-Calavi, d'Allada et de Pobè.

Il s'agira pour vous de veiller à leur bon fonctionnement administratif et juridictionnel

dans le contexte de la modernisation de plus en plus accru de l'appareil judiciaire de notre pays.

Soyez accessible et ouvert à tous vos collègues.

Sur vos épaules, repose désormais la responsabilité du règne de l'Etat de droit dans le ressort territorial de votre cour, Etat de droit qui n'est que l'affirmation au quotidien de la primauté du droit par le juge, ainsi que je le rappelais le 12 décembre dernier seulement à la cérémonie de clôture de la 12^{ème} rencontre entre la Cour Suprême et les juridictions du fond et les auxiliaires de justice.

Je voudrais pour finir vous assurer de la disponibilité à vos côtés et du soutien de la cour suprême pour la réussite de votre lourd mais exaltante mission.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous déclare, installé dans vos fonctions de président de la cour d'appel de Cotonou et vous renvoie à l'exercice de celles-ci.

Victor Dassi ADOSSOU